AR PREFECTURE

082-218201127-20201210-CM20201210_51-DE

Regu le 16/12/2020

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 10 décembre (10/12/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 04 décembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Romain LOPEZ, Maire,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, Adjoints,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**. **ETAIT EXCUSE**:

M. Philippe LERMINEZ, Conseiller Municipal,

Madame GAYET est nommée secrétaire de séance.

51 - 10 décembre 2020

51. OPAH-RU 2019/2024 – attribution d'une subvention communale à des propriétaires bailleurs, un logement pour Revivre M. Lefort – Dossier LHI / vacance travaux lourds

Rapporteur : Monsieur Le MAIRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code des marchés publics,

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre fixant la liste des quartiers prioritaires,

Vu le contrat de ville Moissac signé le 10 juillet 2015,

AR PREFECTURE

082-218201127-20201210-CM20201210_51-DE

Regu le 16/12/2020

Vu la délibération du 30 juin 2016 approuvant la signature du protocole de préfiguration.

Vu la délibération du 18 décembre 2018 autorisant Monsieur le Maire :

- à signer la convention OPAH RU et tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre.
- à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de tous autres organismes susceptibles de financer cette opération,

Vu la délibération du 05 mars 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer le lancement du marché - suivi animation OPAH RU par un opérateur extérieur,

Vu la délibération du 26 septembre 2019 autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à valider le cahier des charges des actions d'accompagnement de la ville,

Vu la demande de subvention en date du 18/11/2020 de l'Association UN LOGEMENT POUR REVIVRE de M. LEFORT,

Considérant que les actions d'accompagnement initiées par la ville de 2012/2018 n'ont pas atteint tous ses objectifs 73 dossiers validés pour un objectif de 170 soit un résultat global de 43%,

Considérant la nécessité de poursuivre cette action dans le cadre de la mise en place d'un nouveau dispositif plus ambitieux en lien avec la démarche bourgs-centre Occitanie/région et du renouvellement urbain,

Considérant que l'Association UN LOGEMENT POUR REVIVRE de M. LEFORT remplit les conditions pour bénéficier des aides allouées dans le cadre de l'OPAH RU,

Considérant en effet que l'Association UN LOGEMENT POUR REVIVRE de M. LEFORT met en œuvre des travaux lourds pour la réhabilitation complète de 6 logements vacants situé dans le périmètre défini par la convention.

Récapitulatif

Adresse immeuble	<u>5 rue Gambetta, 82200 Moissac</u> Taux
Type de travaux / dossier	Travaux lourds LHI / prime vacance
Montant total travaux HT	448 262.61 €
Montant subvention ANAH (dont aide pour travaux et prime habiter mieux)	277 958 €
Montant subvention Moissac	73 239.39 €
Reste à charge estimé	97 065.20 €

AR PREFECTURE

082-218201127-20201210-CM20201210_51-DE Regu le 16/12/2020

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE de verser à l'Association UN LOGEMENT POUR REVIVRE de M. LEFORT une subvention de 73 239,39 € conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH RU,

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020,

DIT que cette subvention ne sera versée qu'après réception de la fiche de calcul au paiement par l'opérateur en charge du suivi animation et sous réserve du respect des prescriptions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

Pour copie conforme

Moissac le 14 décembre 2020

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :